



Syndicat des Enseignants-UNSA
Section de Seine Maritime
77 quai Cavelier de la Salle
76100 ROUEN
Tél : 02 35 73 16 75
Fax : 02 35 03 92 26
Mail : 76@se-uns.org
Site : www.sections.se-uns.org/76

CAPD du 12 mai 2016

Madame la Directrice Académique,

L'action du SE-Unsa engagée depuis de nombreuses années pour l'égalité de rémunération des corps enseignants porte à nouveau ses fruits : le Premier Ministre a annoncé le passage de l'ISAE à 1200 € annuels dès la rentrée 2016 et confirme un ratio de hors classe passant à 5%.

Concernant l'ISAE, pour la première fois depuis la création du corps des professeurs des écoles il y a 25 ans, les professeurs du premier degré sont moins considérés comme des « Sous-profs » (expression utilisée par le co-secrétaire du syndicat majoritaire du second degré et membre de la même fédération qu'un syndicat qui siège autour cette table)

L'Etat a enfin accédé à notre demande, pas simplement de « revalorisation », mais d'équité salariale entre le 1er et le 2nd degré, en instituant l'indemnité ISAE à 1200€/an, dès la rentrée 2016. Rappelons que cette demande d'équité a été initiée par le SE-UNSA dès 2011 et que d'autres organisations syndicales avaient, en 2013, tout simplement refusé d'apposer leur signature au bas du protocole l'instituant. Aujourd'hui, et par parenthèse, c'est avec un certain amusement que nous observons les coucous investir le nid de l'ISAE en s'en appropriant la paternité.

Reste que cette ISAE est une première victoire sur une forme d'injustice qui depuis plus de 25 ans, instituait de fait cette différence de salaire entre des professeurs, des écoles d'un côté, de collèges et lycées de l'autre. En effet, cet écart salarial est en moyenne de plusieurs centaines d'euros par mois.

Il reste maintenant à traiter les différentes fonctions encore exclues de l'ISAE (animateur Tice, Segpa, ULIS, Classe-relais, EREA...). D'ores et déjà, notre syndicat y travaille d'arrache-pied au niveau national.

Enfin, l'augmentation de cette indemnité est la première étape d'un processus de revalorisation qui doit entrer en vigueur avec le PPCR (Parcours Professionnel Carrière Rémunérations) dont les discussions devraient s'ouvrir dans les jours à venir.

L'équité est également programmée en matière d'accès à la Hors classe, dont le ratio de promotions sera progressivement égal à celui des professeurs du 2nd degré et CPE pour attraper le même taux de 7%.

Combattre les inégalités entre professeurs est l'idée qui a présidé à la création du SE «Syndicat des Enseignants» en 1992. Plus que jamais nous gardons en mémoire que chaque professeur a droit à une égale dignité quel que soit son niveau d'enseignement. Ces avancées nous confortent dans notre pratique syndicale : pas de « tout ou rien » à l'UNSA, mais négocier pour obtenir, même modestement, puis travailler à faire progresser ces justes avancées.

Nous traitons aujourd'hui des demandes d'allègements de service, des départs en congé de formation et des détachements.

Sur ces trois sujets, le SE-Unsa regrette le manque de possibilités qui sont octroyées.

Pour les congés de formation, la mobilité professionnelle reste un vœu pieu puisque le nombre de mois attribué n'évolue pas et que des collègues ne pourront pas réaliser leur projet.

Elle est également un vœu pieu pour les personnels pour qui souhaitent intégrer d'autres fonctions, notamment par détachement dans le second degré.

Pour ce qui concerne les demandes d'allègement de service, nous notons une augmentation des demandes. En dehors des situations médicales douloureuses, l'allongement des carrières et les difficiles conditions de travail ont sans doute une part de responsabilité dans ce phénomène. Le SE-Unsa demande que la plus grande attention soit accordée par les services à tous ces personnels en souffrance.

Concernant les opérations du mouvement, nous voudrions remercier particulièrement les collègues du service des affectations et notamment Mr Vandoolaeghe dont c'était le premier mouvement avec lequel nous avons pu correspondre pendant toute la durée de la saisie du mouvement intra et qui a, chaque fois que nous l'avons sollicité, répondu avec précision et professionnalisme à toutes nos interrogations.

Nous profitons également de cette déclaration pour souhaiter un excellent congrès à l'Association Nationale des Conseillers Pédagogiques et Autres Formateurs réunie depuis ce matin au Havre. Des collègues formateurs de l'ensemble de la métropole et des Outre-mer se retrouvent pendant trois jours dans notre département. Nous leur souhaitons des conférences et débats enrichissants. C'est aussi pour nous SE-Unsa l'occasion de rappeler les avancées sur certains points (une nouvelle circulaire de cadrage mettant en place des lettres de missions, une circulaire rappelant les droits à remboursement de frais de déplacement, la création d'une indemnité spécifique) tout en notant que bien des dossiers demeurent en chantier (la place des CPC et PEMF dans les ESPE, l'absence d'un véritable plan de formation continue des formateurs, une accumulation de tâches administratives au détriment du rôle pédagogique, l'absence d'indemnité REP +...). Le rôle des CPC et des maîtres formateurs demeure plus que jamais incontournable, sur le terrain, dans la mise en place concrète des nouveaux programmes, du nouveau cycle 3. Nous espérons que notre Ministère aura un regard attentif sur l'évolution des missions et des conditions de travail de nos collègues formateurs.